



présente

PARITÉ EN PERSPECTIVES



#2

Zoom sur la diplomatie féministe

18 décembre 2025



PARITÉ EN PERSPECTIVES



#2 - DELPHINE O

Ambassadrice, Secrétaire générale de la IVe Conférence des diplomatisations féministes – Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

En 2025, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a publié la Stratégie internationale de la France pour une diplomatie féministe (2025-2030). Dans un contexte de backlash international contre les droits des femmes, que signifie pour la France l'adoption d'une diplomatie féministe et quels objectifs cette stratégie se fixe-t-elle ? Pour mettre au clair les dynamiques internationales et mieux comprendre les objectifs de cette Stratégie, nous avons rencontré Delphine O, ambassadrice et secrétaire générale de la IVe Conférence ministérielle des diplomatisations féministes.

Delphine O rejoint le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en 2019 en tant qu'ambassadrice dédiée au développement de la diplomatie féministe française, un poste nouvellement créé pour concrétiser l'engagement du gouvernement de l'époque. Secrétaire générale du Forum Génération Égalité en 2021, elle a coordonné l'organisation en octobre 2025 la IVe Conférence ministérielle des Diplomatisations féministes.

Voici quelques extraits de la conversation.

Quel a été votre parcours et quels ont été les moments-clés qui vous ont conduite à défendre la diplomatie féministe française ?

Delphine O : J'ai un parcours assez atypique dans la diplomatie française, car je ne suis pas diplomate de carrière. J'ai rejoint le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères relativement récemment, en 2019. Mais mon premier contact avec la diplomatie remonte bien plus loin : étudiante, j'ai effectué un stage à l'ambassade de France en Corée du Sud à 23 ans, puis j'ai travaillé deux ans au consulat de France à New York de 2010 à 2012.

Les relations internationales sont le fil rouge de mon parcours avec une passion pour le Moyen-Orient. Avant de rejoindre le ministère, j'ai travaillé dans des ONG, des think tanks, dans le secteur privé et j'ai même monté ma propre entreprise en tant que spécialiste de l'Iran. Je me suis également engagée en politique : entre 2017 et 2019, j'ai été députée suppléante de Mounir Mahjoubi. J'ai vécu dans plusieurs pays – France, Allemagne, Corée du Sud, États-Unis, Iran, Afghanistan – où j'ai étudié, notamment à Harvard, ou travaillé.

Depuis un peu plus de six ans, je me consacre pleinement à la défense des droits des femmes. J'ai été nommée ambassadrice en 2019, à la création même de ce poste : il n'existait pas auparavant. Il a été institué lorsque le président Emmanuel Macron, le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Jean-Yves Le Drian, et la secrétaire d'État chargée de l'égalité femmes-hommes, Marlène Schiappa, ont décidé que la France devait adopter une diplomatie féministe. Cette adoption impliquait la création d'un poste d'ambassadeur ou d'ambassadrice chargé de défendre les droits des femmes et de promouvoir l'égalité de genre dans notre action extérieure. J'apportais à ce poste, non pas tant une expertise académique, que des convictions féministes bien ancrées et une bonne connaissance des sujets épineux. Ma formation avait en effet porté sur la géopolitique au Moyen-Orient, en particulier l'Iran et l'Afghanistan – deux pays, il se trouve, où les inégalités femmes-hommes sont particulièrement prégnantes.

J'ai donc inauguré ce poste et exercé également la fonction de secrétaire générale de ce qui s'appelait alors la Conférence mondiale de l'ONU sur les femmes, devenue depuis le Forum Génération Égalité. **Ce Forum, organisé en 2021, a été – et demeure – la plus grande conférence internationale consacrée aux droits des femmes depuis 1995. Il a donc fallu vingt-cinq ans pour qu'un sommet de cette ampleur voie à nouveau le jour. Imaginez qu'il s'écoule vingt-cinq ans entre deux COP...**

Comment se définit la diplomatie féministe ? Quand est né ce concept ?

DO : La diplomatie féministe est un concept inventé par la Suède en 2014. Depuis, une quinzaine de pays se sont approprié cette approche. Il n'existe pas de définition universelle, reconnue par un traité ou une convention : chaque pays et organisation peut avoir sa propre vision. La Suède, en tant que précurseur, a proposé un cadre théorique avec trois piliers, les « trois R » : **Rights, Representation, Resources**.

Le premier pilier, **les droits (Rights)**, consiste à **défendre les droits des femmes de manière universelle**, quelles que soient leur culture, leur religion, leur ethnie, leur situation géographique, leur orientation sexuelle, leur handicap ou leur niveau socio-économique. Il s'agit aussi de défendre le droit international, qui inclut un corpus de traités et conventions protégeant les droits des femmes aujourd'hui attaqué ou remis en question.

Le deuxième pilier, **la représentation (Representation)**, concerne **la parité et l'équilibre entre hommes et femmes dans toutes les instances de décision** : politique, diplomatique, économique et de sécurité. Un point particulièrement crucial est la représentation des femmes dans les processus de paix et de sécurité. Aujourd'hui encore, les femmes sont quasiment absentes des négociations de sortie de conflit.

Enfin, le troisième pilier, **les ressources (Resources)**, souligne l'importance d'**affecter des moyens financiers et humains pour soutenir cette diplomatie**. Il ne suffit pas de proclamer un engagement féministe : il faut promouvoir des ambassadrices ou encore soutenir les associations et organisations féministes sur le terrain.

Comment la France s'est-elle approprié le concept ?

DO : La diplomatie féministe française est définie dans un texte officiel, la **Stratégie internationale de la France pour une diplomatie féministe (2025-2030)**.

Elle consiste à placer l'égalité de genre et les droits des femmes au cœur de notre diplomatie afin que ce soit une priorité constante et transversale dans tous les aspects de notre politique internationale.

La définition de la diplomatie féministe de la France

Extraits de la *Stratégie internationale de la France pour une diplomatie féministe (2025-2030)*¹.

« En portant une diplomatie féministe, la France place les droits des femmes et des filles et l'égalité de genre au cœur de sa politique étrangère.

[...]

La diplomatie féministe de la France est fondée sur le principe d'égalité des droits, le respect des libertés fondamentales et des opportunités entre tous les êtres humains. Elle réaffirme l'universalité des droits des femmes et des filles et soutient la pleine réalisation de l'égalité de genre comme un levier indispensable pour le développement durable et la construction de sociétés pacifiques, justes et inclusives.

Elle se structure autour de 5 piliers :

- Défendre les droits et libertés ;
- Favoriser la participation et la représentation des femmes dans tous les processus de décision ;
- Lutter contre toutes les formes d'inégalités et de violences fondées sur le genre ;
- Assurer l'égal accès aux ressources et mobiliser des financements pour avancer vers l'égalité ;
- Adopter et promouvoir une méthodologie féministe. »

Concrètement, cela touche plusieurs domaines :

- **Le développement** : l'égalité de genre est liée à l'accès à la santé, à l'éducation, à la nutrition, etc.
- **Le climat et l'environnement** : cette perspective est intégrée dans toutes les négociations internationales pour la protection de la planète et de la biodiversité, comme les différentes COP.
- **La culture et l'influence** : nos Instituts français, entre autres acteurs de notre diplomatie culturelle, promeuvent les valeurs d'égalité de genre.
- **La sécurité et la paix** : les femmes sont encore largement absentes des négociations de paix. Or, elles restent les premières victimes de violences sexuelles dans les conflits, un enjeu majeur dans des conflits comme ceux en Ukraine, au Soudan, entre Israël et Gaza ou encore au Yémen.
- **L'économie et le commerce** : lors de négociations de traités de libre-échange, nous devons intégrer une perspective de genre, promouvoir l'entrepreneuriat féminin et veiller à ce que les accords ne pénalisent pas de manière disproportionnée des secteurs où les femmes sont majoritaires, comme la santé, le médico-social ou la propriété. Sur un plan plus symbolique, il est important que nos délégations d'affaires à l'étranger incluent des femmes, et non uniquement des hommes, pour donner une image cohérente de la France et de son engagement pour l'égalité.

¹Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Stratégie internationale de la France pour une diplomatie féministe (2025-2030), mars 2025.

Il y a aussi une dimension consulaire. Des dizaines de milliers de femmes françaises vivent à l'étranger et peuvent se retrouver dans un vide juridique, par exemple lorsqu'elles sont victimes de violences conjugales dans des pays où la loi locale n'est pas protectrice. Nous avons développé de nombreux outils pour les protéger et les soutenir.

Enfin, cette approche a une dimension interne. Il s'agit tout d'abord de promouvoir la parité dans tous les postes à responsabilité : ambassadrices, consules, directrices, inspectrices générales, etc. **Depuis 2012 et la loi Sauvadet, nous sommes passés de 12 % de primo-nominées** (première nomination à un poste de direction) à **environ 40 % aujourd'hui**. L'objectif de la loi est donc atteint. Nous souhaitons continuer sur cette lancée et atteindre un taux global (et non seulement de primo-nominations) de 40% de femmes occupant des postes d'encadrement supérieur en 2027.

Nous travaillons également au sein du ministère à la réduction des inégalités salariales, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le soutien à la maternité avec le remplacement systématique des congés maternité – y compris pour les ambassadrices–, la protection des femmes diplomates victimes de violences conjugales à l'étranger et des sujets innovants comme la ménopause ou l'endométriose. Autant de mesures pour mieux accompagner les femmes agentes en France et à l'étranger.

Comment avez-vous construit la Stratégie ? Quels acteurs ont participé ?

DO : Elle a été conçue de manière véritablement féministe, c'est-à-dire de façon inclusive et non descendante. Plutôt que d'être rédigée en vase clos, elle a été construite à partir d'un **large processus de consultation** : un an et demi d'échanges, plus de 200 partenaires et organisations de la société civile sollicitées, un travail interministériel associant le ministère des Armées, l'Éducation nationale, la Justice, la Transition écologique, ainsi que le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Nous avons également consulté nos partenaires habituels pour nous assurer que cette stratégie reflète véritablement la diversité des expériences et des réalités de terrain : États, ONG internationales, fondations philanthropiques, entreprises françaises et étrangères – qu'ils soient partenaires, bénéficiaires ou acteurs du développement. L'objectif était de définir collectivement les priorités, les outils et les orientations pour les cinq ans à venir. Cela peut sembler évident, mais une telle démarche participative, longue et ouverte, n'est pas la norme.

Afin de déployer cette Stratégie, de quels leviers bénéficiiez-vous ?

DO : Il y a d'abord le **levier financier**. Il s'agit de soutenir les organisations féministes et, plus largement, d'augmenter la part de notre aide publique au développement qui intègre un angle égalité de genre. Ce soutien va également aux militantes et activistes féministes qui sont menacées dans de nombreux pays. **La France est le premier bailleur mondial d'organisations féministes dans les pays du Sud**. Sur les cinq dernières années, plus de 1 700 organisations dans 75 pays ont été financées pour un montant total supérieur à 250 millions d'euros. **À une époque où les financements pour le développement sont en forte décroissance, ce soutien est crucial** : ces organisations promeuvent les droits des femmes, luttent contre les violences, favorisent l'autonomisation économique et la parité... Elles constituent le premier rempart contre le backlash.

Cela consiste aussi, par exemple, à **former des femmes pour qu'elles soient négociatrices climatiques**. On forme par exemple des cheffes de communautés locales, qui pratiquent l'agriculture résiliente au quotidien, pour qu'elles puissent prendre la parole en public et disposer de tous les outils techniques nécessaires pour négocier à l'échelle nationale, régionale, voire internationale lors des COP. Ces formations concernent des pays comme le Tchad, la Mauritanie ou le Vietnam, avec un focus sur les femmes de l'espace francophone, encore très peu représentées.

Nous disposons aussi du **levier diplomatique**, qui consiste à créer des coalitions de pays. La Conférence ministérielle des diplomatiies féministes organisée fin octobre visait à **renouveler l'engagement des États pour défendre les droits des femmes dans les organisations multilatérales et au niveau national**, en réponse au backlash que nous subissons actuellement.

Enfin, il y a le **levier sécuritaire**, intégré dans l'agenda « Femmes et sécurité », qui concerne notamment la féminisation des armées et des opérations de maintien de la paix des Nations unies, car il est essentiel qu'il y ait des femmes présentes dans ces missions.

Concernant le levier financier, l'une des plénières lors de la Conférence des diplomatiies féministes abordait la question d'une réforme féministe de l'architecture financière internationale. Quels sont les enjeux et les solutions d'une telle réforme ?

DO : Ce domaine reste émergent. Lors de la conférence, une séance plénière a eu lieu ainsi qu'une session technique consacrée aux outils encore en développement, notamment par les bailleurs internationaux et les banques publiques de développement. Certaines travaillent aujourd'hui sur **des gender bonds, en s'inspirant directement des mécanismes de la finance verte** – l'objectif étant de créer une véritable « finance genre ». Ces mécanismes sont très récents et pas encore assez généralisés pour avoir une bonne vision de leur impact.

Un autre enjeu concerne le financement des organisations féministes. Celles-ci reçoivent moins de 1 % de l'aide publique mondiale car ce sont souvent de petites structures, peu visibles et difficiles à financer en raison des procédures de conformité internationale. La France, via le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF), s'efforce de soutenir ces acteurs à travers des consortiums, des *Women's Funds* régionaux ou encore des grandes fondations philanthropiques, acteurs de confiance qui nous permettent de financer des petites associations par leur intermédiaire. Nous finançons également directement, via nos ambassades, quelques organisations de terrain – ce qui implique un processus de *due diligence* important.

Promouvoir une réforme féministe de l'architecture financière internationale consiste, plus globalement, à intégrer une véritable perspective de genre dans l'ensemble des mécanismes de financement. La finance verte en est l'un des leviers essentiels : **les femmes sont à la fois en première ligne face au réchauffement climatique et des actrices clés de la résilience des territoires**. On ne peut pas développer des instruments de finance verte sans tenir compte du fait que, dans de nombreux pays du Sud, les femmes représentent 60 à 70 % de la main-d'œuvre agricole et près de 80 % des déplacés climatiques. Les grands mécanismes de financement doivent donc intégrer cette réalité et orienter plus directement leurs ressources vers elles. Or, historiquement, ces fonds bénéficient davantage aux hommes, qui concentrent les positions de pouvoir.

Plus largement, dans toute réforme de l'aide au développement, les femmes devraient être les premières bénéficiaires : elles jouent un rôle central dans la santé, l'éducation, la nutrition, l'économie locale et l'adaptation climatique - autant de domaines cruciaux pour la stabilité et le développement durable.

Le champ d'action est immense. Quelle est la taille de l'équipe responsable et comment s'organise le travail avec les directions du ministère et vos partenaires ?

DO : Une « Mission de la diplomatie féministe et de l'éducation » a été créée en 2024. Elle compte une petite dizaine de personnes – pour le moment uniquement des femmes ! Si elle porte ce chantier au quotidien, **l'enjeu principal est surtout de diffuser cette approche à l'ensemble de l'appareil diplomatique** : chaque direction, ainsi que tout le réseau à l'étranger, doivent s'en emparer, se former et intégrer cette perspective dans ses actions.

Nous travaillons donc à accompagner et former nos diplomates, en France comme à l'international, en lien avec la diplomatie économique, la diplomatie environnementale et d'autres services, afin que cette approche féministe irrigue progressivement toutes les directions.

En quoi la Stratégie change-t-elle la donne et quel sera le futur post-2030 de la diplomatie féministe française ?

DO : Il existait déjà des stratégies en matière d'égalité. La diplomatie féministe ouvre un champ d'action beaucoup plus vaste, intégrant l'ensemble des dimensions que j'évoquais précédemment. Cela implique désormais toutes les directions du ministère, les ministres successifs, ainsi que tout le réseau diplomatique : ambassades, consulats, Instituts français, Alliances françaises et opérateurs comme l'AFD, Expertise France, France Médias Monde ou l'Agence de l'enseignement du français à l'étranger (AEFE).

L'idée est de renouveler cette stratégie tous les cinq ans. Une évaluation sera menée à mi-parcours par le Haut Conseil à l'égalité, instance indépendante nommée par Matignon via sa commission internationale ainsi qu'à l'issue des cinq ans.

Je ne peux évidemment pas dire où nous en serons en 2030 : cela dépendra des élections et des majorités gouvernementales tout comme du contexte international qui évolue extrêmement vite. Cette année, les décisions américaines – la suppression de l'agence de développement USAID et les coupes dans l'aide publique au développement – ont eu un impact majeur.

Avez-vous observé des résistances au sein des autres directions ?

DO : En 2019, lorsque le concept de diplomatie féministe a été adopté par le Parlement, il y a eu des interrogations, voire des réticences. C'était un concept très récent – un de plus –, sans définition clairement établie, ce qui prêtait forcément à questions.

Six ans plus tard, la diplomatie féministe est désormais bien **appropriée par l'ensemble des diplomates**, quel que soit leur secteur d'activité, leur expertise ou leur zone géographique.

Cette appropriation se fait à la fois de manière proactive et défensive.

Proactive, parce que la France se positionne comme chef de file sur la défense des droits humains et des droits des femmes à l'international, un rôle historique qu'elle assume aujourd'hui encore plus.

Défensive, parce que nous faisons face depuis plus de cinq ans à un backlash, avec une résistance systématique et une remise en cause des droits des femmes au niveau international. Des coalitions d'États réactionnaires cherchent à **détricoter le droit international concernant les droits des femmes**, notamment les droits reproductifs. Cette offensive ne se limite pas aux États-Unis de Trump : elle touche de nombreux pays sur tous les continents.

Face à cela, la France et ses alliés ont dû monter au créneau, devenir plus vocaux et plus pugnaces pour défendre les droits des femmes. Cette bataille se joue dans toutes les organisations internationales, dans toutes les agences de l'ONU et dans toutes les organisations régionales. Et elle ne se limite pas aux textes centrés sur les droits des femmes : lorsqu'on négocie un texte international sur le tourisme, l'aviation civile ou l'agriculture résiliente, toutes les mentions sur l'égalité femmes-hommes ou la lutte contre les inégalités sont souvent supprimées par des coalitions de pays menées par les États-Unis.

L'objectif derrière ces suppressions est clair : invisibiliser les inégalités économiques et sociales dans tous les secteurs et dans toutes les régions du monde. C'est la même logique qui cherche à supprimer les politiques de diversité et d'inclusion (D&I) dans le secteur privé.

Quelles différences observez-vous entre les deux mandats de Trump ? Quel est l'effet sur la scène internationale ?

DO : Le backlash s'inscrit dans une ligne idéologique désormais clairement associée au mouvement MAGA. Il s'est considérablement renforcé depuis le début du second mandat, en partie grâce au soutien explicite du secteur privé américain, notamment de plusieurs géants de la tech. On assiste ainsi à une alliance entre certains gouvernements et la puissance financière et médiatique de ces entreprises, qui n'avaient pas toujours apporté un appui aussi explicite au gouvernement américain par le passé.

Ce phénomène mobilise à la fois des ONG et des acteurs privés, y compris certaines grandes fortunes. Il s'appuie principalement sur des organisations non gouvernementales religieuses et idéologiques – évangélistes ou catholiques aux États-Unis, alliées avec des organisations islamistes soutenues par certains États musulmans. Ensemble, elles financent des campagnes médiatiques et politiques dans de nombreux pays afin de promouvoir des personnalités favorables à un agenda anti-droits des femmes, anti-LGBT, anti-migrants et anti-climat.

Ces organisations disposent d'une puissance de lobby considérable dans les organisations internationales, notamment à l'ONU et à l'Union européenne. Cela leur permet d'infléchir les positions des États et de peser sur l'écriture même des normes internationales.

Le rapport récent du Forum parlementaire européen sur les droits sexuels et reproductifs, intitulé *The Next Wave*, documente bien ces financements. Sur les cinq dernières années, 1,2 milliard de dollars ont été investis pour soutenir des mouvements anti-avortement et anti-droits des femmes en Europe. **La France est le deuxième pays le plus touché par ces financements**, après la Hongrie, principalement provenant de milliardaires européens et américains, mais aussi de financements russes et locaux. Parmi les contributeurs français, des noms connus comme le Fonds du Bien Commun ou la Fondation Lejeune apparaissent.

L'objectif de tels financements ne se limite pas à influencer l'opinion publique : il vise à modifier les législations nationale et internationale, en remettant en cause le droit international protégeant les droits des femmes et promouvant la lutte contre les discriminations.

Face à ce mouvement de backlash, comment se structure actuellement la coalition autour des diplomatie féministes, notamment avec les États que vous avez réunis en octobre ?

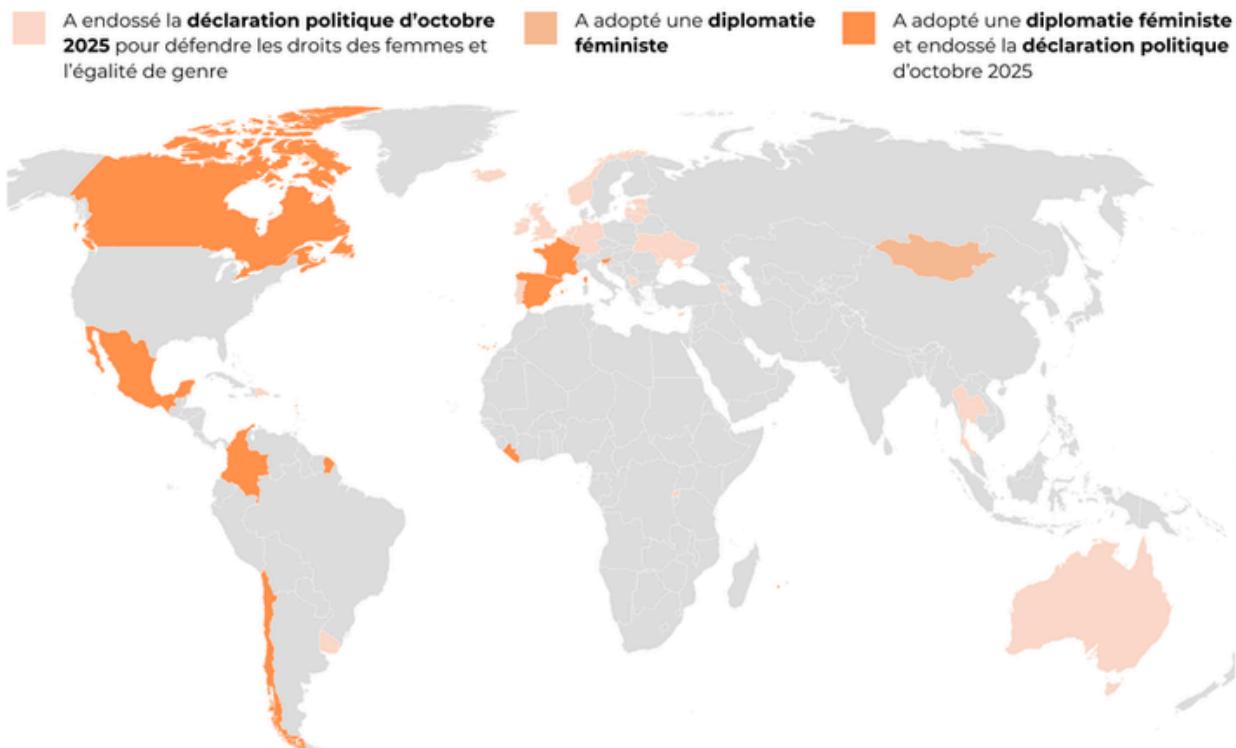
DO : Les pays ayant adopté une diplomatie féministe sont encore peu nombreux, une vingtaine environ. Ce sont principalement des pays européens ou du Nord, ainsi que plusieurs pays latino-américains. On observe en effet une **vague féministe très importante en Amérique latine**, avec le Mexique, le Chili, la Colombie et la Bolivie.

Lors de la Conférence mondiale des diplomatie féministes, notre objectif était de rassembler un public plus large et de montrer que la diplomatie féministe est un sujet universel. Nous avons ainsi accueilli **55 délégations étatiques, dont 27 pays du Sud, ainsi que 27 organisations internationales**. Outre les pays sud-américains, des représentants de l'Angola, du Liberia, du Maroc, du Sri Lanka, du Kosovo et de la Macédoine du Nord ont également participé.

L'objectif est de créer une coalition informelle, un premier pas réunissant des pays ayant signé une déclaration politique s'engageant à défendre les droits des femmes au sein des organisations internationales et du multilatéralisme. Il existe un lien étroit entre la protection du système multilatéral, de la démocratie et des droits des femmes : lorsque les démocraties sont attaquées, ce sont d'abord les droits des femmes et des personnes LGBT+ qui sont visés. À titre d'exemple, les discours de Vladimir Poutine ou de Viktor Orbán sur la « dévirilisation de l'Occident » ciblent explicitement les droits des femmes, la démocratie, le multilatéralisme et le droit international.

On observe en réalité un phénomène parallèle : certains pays européens ou occidentaux se retirent progressivement de la diplomatie féministe, annonçant que la défense des droits des femmes n'est plus une priorité, un effet direct de la poussée conservatrice et de la pression américaine. À l'inverse, **plusieurs pays du Sud**, qui n'étaient pas historiquement des champions de l'égalité femmes-hommes, **choisissent de s'engager sur ce sujet, le considérant à la fois comme un levier géopolitique face aux grandes puissances – américaine, chinoise et russe – et comme un enjeu national stratégique**.

Les pays s'engageant pour une diplomatie féministe



Carte : PCE · Source : MEAE 2025 · Crée avec Datawrapper

Face au backlash de certains gouvernements et organisations, observe-t-on tout de même des avancées dans les sociétés ? Ou ces forces disposent-elles d'une influence suffisante pour enrayer, voire faire reculer, la dynamique de progression vers l'égalité constatée globalement ces dernières années ?

DO : Aujourd'hui, dans de nombreux États, on constate une polarisation assez complexe, similaire à celle observée aux États-Unis et dans certains pays européens.

En Afrique, plusieurs pays ont récemment dépenalisé l'avortement, comme la Sierra Leone ou le Bénin, de manière relativement discrète. Cette avancée a été justifiée sous l'angle de la santé publique. Au Bénin, par exemple, plus de la moitié des membres du gouvernement étaient médecins. La dépenalisation n'a pas été défendue en tant que question de droits des femmes, mais en mettant en avant les conséquences médicales : le taux de mortalité maternelle, l'impact sur la santé des femmes et, plus largement, sur celle de l'ensemble de la population.

Ces exemples montrent que des avancées sont possibles sur ces sujets, même si elles s'accompagnent d'un renforcement des discours conservateurs, qui se mêlent en Afrique à un argumentaire anti-colonial contre la France et l'Europe. Certaines organisations, partis politiques ou financeurs privés américains ont soutenu des campagnes anti-avortement, présentant le droit à l'avortement ou le mariage homosexuel comme des « impositions » des anciens colonisateurs, instrumentalisant ainsi le ressentiment anti-colonial.

Ces deux mouvements contraires se manifestent également en France. Les sondages montrent un soutien fort et constant de l'opinion publique à l'égalité femmes-hommes et aux droits des femmes. Par exemple, la question des féminicides, totalement absente des médias il y a dix ans, est désormais incontestée et constitue un sujet national. Mais en parallèle, un nouveau narratif émerge dans le débat public sur l'avortement et la place des femmes dans l'économie. Parmi ces discours, celui lié à la démographie prend de l'ampleur : avec la baisse de la natalité en Europe – et bientôt dans certains pays du Sud –, certains établissent un lien entre la participation des femmes à l'économie et la chute de la fertilité. Ce discours nataliste, déjà présent en Russie, en Hongrie, en Pologne, dans certains pays africains et aux États-Unis, gagne désormais du terrain en France. **Il faut garder une vigilance constante face à ces discours parfois séduisants ou répondant à des inquiétudes légitimes, mais qui proposent des solutions qui consistent à retourner 100 ans en arrière.**



Paris-Île de France Capitale Économique (PCE) est le lab' de l'attractivité du Grand Paris.

Créé en 1991 par la CCI Paris Île-de-France avec une trentaine de Grand Paris Makers® (grandes entreprises françaises) et soutenu par la Métropole du Grand Paris, PCE analyse les tendances et facteurs qui façonnent les métropoles attractives d'aujourd'hui et de demain. PCE identifie les enjeux et propose des solutions concrètes pour que le Grand Paris et ses acteurs anticipent les grandes transitions et affirment leurs rôles de leaders sur la scène internationale.

Son ambition est de **faire du Grand Paris le pionnier et le leader des transitions** en portant les propositions des acteurs économiques et des territoires au plus haut niveau.

PCE assure 3 missions centrales :

- veille prospective, benchmarking international sur les facteurs d'attractivité des villes globales ;
- organisation de groupes de travail portés par des acteurs économiques pour dégager des pistes d'action et mettre en œuvre des chantiers d'expérimentation dans le Grand Paris ;
- mise en valeur des savoir-faire de nos Grand Paris Makers® en organisant des conférences et des séminaires, en accueillant des délégations internationales et en organisant des *learning expeditions*.



Paris-Île de France Capitale Économique

Éditeur

Paris-Île de France Capitale Économique
2 place de la Bourse - 75002 Paris
contact@pce-idf.org

Directrice de la publication

Chloë Voisin-Bormuth

Rédactrice

Juliette Podglajen

Communication

Louise Limare

